

27 mars 2012

12.317

Question du groupe UDC**Problème de salubrité publique au Scav?**

Dans la presse régionale du 15 mars 2012, il est fait état d'un jugement sur une infraction à la loi sur les denrées alimentaires qui nous a laissé pour le moins perplexe quant à son issue.

En effet, une restauratrice prévenue d'infraction à la loi précitée a été acquittée suite au fait qu'il subsistait un doute quant à l'origine de la contamination de certains de ses produits alimentaires contrôlés. Selon l'article précité, tant le Ministère public que le service cantonal neuchâtelois de la consommation et des affaires vétérinaires (Scav) ont fait état de "quelques cafouillages" au sein de ce dernier.

Nous posons donc la question suivante au Conseil d'Etat: de quels cafouillages s'agit-il et est-ce que d'autres restaurateurs doivent s'attendre à d'autres affaires pénales pour les mêmes motifs de "cafouillages"?

Signataire: R. Clottu.